

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 19 JUN 2024

Le 19 juin deux mille vingt-quatre à 17h30 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 09 NOUVEAUX ADHERENTS RESILIATION ADHESION

Présents : Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Julien PARIS, Magali VALIORGUE

Absents Excusés : Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Céline FOURNIER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : Mardi 11 juin 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants/Pour : 15

Abstention : 0

Les membres du Comité syndical sont informés des nouveaux adhérents à l'Alpi.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le rapport présenté par la présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les nouvelles adhésions, ci-dessous,

D'approuver les demandes de résiliation, ci-dessous,

Nouvel adhérent	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
ASA du Gémé (délibération 28/03/2024)	x			
ASA des Barthes de Peybagat (délibération 26/03/2024)	x			
CCAS Castelnau Chalosse (délibération 19/03/2024)	x			
CCAS Labouheyre (délibération 25/03/2024)	x	x	x	x
CCAS Pontonx sur l'Adour (délibération 10/04/2024)	x		x	
CCAS Seyresse (délibération 05/04/2024)	x			
CCAS de Tilh (délibération 18/04/2024)	x	x	x	x
CCAS de Lit-et-Mixe (délibération 09/04/2024)	x	x	x	x
CCAS Meilhan (délibération 13/04/2024)	x		x	

Caisse des Ecoles S-Vincent de Paul (délibération 09/04/2024)	x			
CCAS de Cazères sur l'adour	x		x	
CCAS Orist (délibération 11/04/2024)	x			
CCAS de Saint-Perdon (délibération 14/05/2024)	x	x	x	x
CCAS de Pissos (délibération 10/04/2024)	x			
Résiliation Adhésion				
ASA DFCI LOSSE HERRE				

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 19 juin 2024

La Présidente du Syndicat Mixte

Département ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304